

# Course de côte Sainte-Cécile 26 Juin 2016



# **"REGLEMENT-TYPE" des Courses de Côte et Sprints**

## **Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement**

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 5 mai 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

Nom et signature :  
Lejeune Guy

Club : ASBL CMP CHINY

N° D'ENTREPRISE : 0861879246

EPREUVE : COURSE DE COTE DE SAINTE CECILE

DATE : 26 JUIN 2016

Adresse des Vérifications Administratives :  
Rue du Hemeau 6820 ST CECILE

### **REGLEMENT PARTICULIER**

#### **NOUVEAU :**

##### **Division « Hristo-Démo »** (facultative) :

Les organisateurs qui le désirent, pourront intégrer une Division « Hristo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit et **véhicules équipés d'un arceau de sécurité min 4 points**.

**Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Hristo-Démo.**

#### **NOUVEAU :**

##### **Division « Access »** (facultative) :

De la même manière, ils pourront y intégrer, également, une Division « Access ».

Il s'agit, dans ce cas, de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins, deux places et strictement conformes à leur PVA belge.

**Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.**

## I TIMING

- 25 mai 2016 Publication du Règlement Particulier
- **25 mai 2016 Date de début des engagements et des paiements**
- **23 juin 2016 Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)**
- 23 juin 2016 Attribution des numéros
- 25 juin 2016 à 18h00 à 20h00 Ouverture des Vérifications Administratives.
- 26 juin 2016 à 07h30 ouverture des vérifications Administratives.
- 26 juin 2016 à 07h30 Affichage de la liste des engagés provisoires.
- 26 juin 2016 à 07h30 Ouverture du Contrôle des Licences
- 26 juin 2016 à 08h00 Ouverture des Vérifications Techniques
- 26 juin 2016 à 08h30 Début séances d'essais obligatoires
- 26 juin 2016 à 10h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
- 26 juin 2016 à 10h15 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
- 26 juin 2016 à 10h30 Fermeture des Vérifications Techniques
- 26 juin 2016 à 12h00 Fin des séances d'essais
- 26 juin 2016 à 12h30 Affichage de la liste des voitures qualifiées
- 26 juin 2016 à 13h00 Début des montées officielles
- 30 min après l'arrivée du dernier véhicule : Affichage des résultats officiels
- 30 min plus tard : Officialisation des résultats
- 30 min plus tard : Proclamation des résultats

## II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Club Moteur Passion Chiny

- Président : Lejeune Guy
- Vice-Président : Restiaux Fabienne
- Secrétaire : Renauld Murielle
- Trésorier : Restiaux Fabienne

## III GESTION DE LA COURSE

- |   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| - Directeur de course :                       | Liégeois Jules                         | Lic. ASAF : NA 937 |
| - Directeur(s) de course adjoint(s) :         | Restiaux Fabienne                      | Lic. ASAF : LX 731 |
|   | <del>STAGIAIRE</del> Werdefroy Mickael | Lic. ASAF : LX 758 |
| - Secrétaire du meeting                       | Liemans Katia                          | Lic. ASAF : NA 902 |
|   | Aiguille Cécile                        | Lic. ASAF : LX 729 |
|   | Pêcheur Françoise                      | Lic. ASAF : LX 750 |
| - Directeur de la sécurité :                  | Lejeune Guy                            | Lic. ASAF : LX 728 |
| - Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) :    | Bar Yves                               | Lic. ASAF : NA 802 |
|   | Habran Cyrille                         | Lic. ASAF : LX 747 |
|   | Stagiaire : Lambotte Michel            | Lic. ASAF : LX 757 |
| - Chargé des Relations avec les concurrents : | Blasutig Leon                          | Lic. ASAF : NA 850 |
| - Responsable du Parc des coureurs :          | CCBD                                   |                    |
| - Equipe de sécurités :                       | Marchal Team Spa Franco                |                    |
|   | CMPChiny                               |                    |
|   | Les Morticots                          |                    |
|   | Yaka Team                              |                    |
|   | Watelet Philippe                       |                    |
| - Bureau des calculs :                        |  |                    |
| - Chronométrage :                             |  |                    |
| - Secours médicaux :                          | CRS Médicale                           |                    |
| - Médecin :                                   | équipe CRS                             |                    |
| - Equipe médicale :                           | CRS Duville                            |                    |
| - Ambulances :                                | Paramsevice ASBL Nombre 2              |                    |
| - Service d'ordre :                           | Police de Gaume                        |                    |

## IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

### - Commissaires sportifs ASAF

Président de Collège :	Debarsy André	Lic. ASAF : NA 924
Membre :	Deville <b>Johnny</b>	Lic. ASAF : LX 707
Stagiaire :	Jacquemin Martine	Lic ASAF : LX <b>752</b>

### - Commissaires techniques ASAF

Président de Collège :	Gilbert Georges	Lic. ASAF : NA 973
Membre :	Menu Bernard	Lic. ASAF : LX 021
	Menu Olivier	Lic. ASAF : LX 718
	Alexandre Alain	Lic. ASAF : LX 753
	Docq Josette	Lic. ASAF : LX 717

### - Secrétaire techniques ASAF

### - Observateur ASAF

**JAUQUET Steve** Lic. ASAF : **NHT291**

### - Inspecteur- Sécurité ASAF :

PUISSANT Jean -Claude Lic ASAF : NA 957

Stagiaire

Barthélémy José Lic ASAF : NA 922

## V PERMANENCES

### - Jusqu'au 24 juin 2016 à 20 heures

Restiaux Fabienne – 27 rue de la gare – 6810 IZEL TEL 0479 /61, 85,47,

### - A partir du 26 juin 2016 à 7h30

Restiaux Fabienne rue du Hêmeau 6820 St Cécile 0479 :61.85.47.

### - Après l'épreuve : Restiaux Fabienne rue de la gare 27-6810 IZEL [061/32.81.39](tel:061328139).

### - Internet : [cmpchiny@hotmail.com](mailto:cmpchiny@hotmail.com)

## VI PARTICULARITES

### **Article 1 : Définition**

Le 26 juin 2016, l'épreuve dénommée course de côte de St Cécile comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles le championnat provinciale Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

**Tous les véhicules ouverts ou fermés marqueront des points.  
Excepté la division Access et la division HISTO DEMO.**

Elle a reçu le soutien de la ville de Florenville de Herbeumont et de Chiny

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

### **Article 2 : Parcours**

**2.1.** Rue de Conques à 6820 St Cécile

**2.2.** Longueur de la côte : 3100 mètres

**2.3.** Largeur moyenne de la route : 6 mètres

**2.4.** Départ : Rue de Conques à 6820 St Cécile

**2.5.** Arrivée : Rue de Conques à 6820 St Cécile

**2.6.** Homologation : Puissant Jean-Claude et Barthélémy José le 14 avril 2016

### **Article 3 : Sécurité**

**3.1.** Nombre de postes de commissaires de route : 14

**3.2.** Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

## **Article 4 : Véhicules**

### **4.1. Voitures admises :**

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc
Division Histo Démo		voir les conditions d'admission des véhicules à l' Art.1.3 du R.P. montées historique /SP.h, CH.VII-C voir également le point 4.6 du règlement général des courses de Côte et Sprint.
Division Access		voir limitations de cylindrée, de puissance et équipement requis au point 4.7 du règlement général des courses de Côte et Sprint.

### **Participation autorisée à tous les véhicules ouverts OU fermés**

**4.2. Echappement :** L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

## **Article 5 : Engagement**

**5.1. Le bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 25 MAI 2016 et au plus tard, le 23 JUIN 2016 avant 12 h à l'adresse suivant : **CMP CHINY rue de la gare 27 6810 IZEL**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N° : BE72 7320 0663 1316 Intitulé : CMP CHINY ASBL avant le 23 JUIN 2016 avec la mention (course de côte de St Cécile non prénom du pilote ainsi que la division et la classe) (Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 26 juin 2016, à 10h45

**5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à 106 € pour les Divisions 1 à 4**

**Ceux de la Division « Histo-Démo », « Access », s'élèvent à 106€**

**5.3. Les numéros de départ** seront attribués le 26 juin 2016 à 07h30

La liste des engagés provisoire sera affichée le 26 juin 2016 à 07h30 sur le conteneur à l'arrivée :

Rue de Conques 6820 St Cécile, GSM 0479/ 61.85.47. 0473/25.04.55.

Chaque concurrent **des Divisions 1, 2, 3 et 4** gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 € pour 2 jeux de numéros**.

**Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.**

**5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 120 en division 1 à 4 et 20 en division « histo demo » et « access »**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

**Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2,3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et/ou « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.**

## **Article 6 : Vérifications administratives**

**6.1.** Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 25 juin 2016 de 18h00 à 20h00 au conteneur de l'arrivée rue de Conques St Cécile et le 26 juin 2016 à la buvette du foot), situé rue du Hémeau 6820 St Cécile selon ce timing :

Division 1 : 7h30 à 8h

Division 2 : 8h à 8h45

Division 3 : 8h45 à 9h30

Division 4 : 9h 30 à 10h

Division « Histo-Démo » : de 9h30 à 10h

Division « Access » : de 9h30 à 10h

**6.2.** Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

**6.3.** L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

De plus, des "Titres de Participation" (**TP**) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, dans le cas où l'épreuve n'est pas OPEN, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

**6.4** Les Vérifications Administratives des concurrents et le contrôle des licences, **antérieures aux Vérifications Administratives dont question à l'Art. 6.1**, auront lieu, **au plus tôt**, la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 25 JUIN 2016, à l'arrivée, situé rue de Conques 6820 St Cécile de 18h00 à 20h00

## **Article 7 : Vérifications Techniques**

**7.1.** Les Vérifications Techniques auront lieu le 26 juin 2016 au départ de l'épreuve, situé rue de Conques sur le parking après l'hôtel de Conques.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

**(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).**

Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer **ces documents**. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

**7.2.** Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 26 juin 2016

Selon le timing suivant :

Division 1 : 8h à 8h30

Division 2 : 8h30 à 9h15

Division 3 : 9h15 à 10h

Division 4 : 10h à 10h30

Division « Histo-Démo » : de 10h à 10h30

Division « Access » : de 10h à 10h30.

**7.3.** Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

## **Article 8 : Chronométrage (sauf, Divisions Histo-Démo et Access)**

Il se fera au 1/100e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel simultané et permanent (deux chronos par poste).

**8.1.** Chronométrage avec imprimante : oui.

**8.2.** Liaison entre départ et arrivée : radio ou GSM

## **Article 9 : Essais**

**9.1.** Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 26 Juin 2016, de 08H30 à 12H (Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

**9.2.** L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

## **Article 10 : Course**

**10.1.** La course se déroulera en TROIS montées officielles.

### **10.2. Le classement sera établi**

- **En additionnant les deux meilleurs temps si des trois montées officielles ont été organisées**

#### **En cas d'égalité :**

- . Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- . Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1<sup>ère</sup> montée officielle, ensuite dans la 2<sup>ème</sup> et enfin dans la 3<sup>ème</sup>.

**N.B.** Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

**10.3.** Les départs seront donnés à partir de 13h00, le 26 juin 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

## **Article 11 : Divers**

**11.1. Dans toutes les Divisions**, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (**pas de passager en Histo-Démo, ni en Access**).

**11.2.** Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (**sauf dans les éventuelles Divisions Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés**). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

**11.3.** L'affichage des résultats se fera au conteneur à l'arrivée rue de Conques 6820 St Cécile.

**11.4.** La liste des véhicules qualifiés, **reprenant les participants de toutes les Divisions**, sera affichée au conteneur à l'arrivée rue de Conques 6820 St Cécile.

**11.7.** Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

**11.8.** Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

## **Article 12 : Classements**

**12.1.** Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 **réunies**.

**12.2.** Classement GENERAL pour la Division 4.

**12.3.** Classement par DIVISIONS.

**12.4.** Classement par CLASSES.

**12.5.** Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 **réunies**.

**12.6.** Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

## **Article 13 : Coupes et trophées**

### **13.1. Coupes et Trophées**

- . 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- . 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- . 3 premiers de chaque CLASSE.
- . Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- . Inter-Ecuries de la Division 4.
- . 1<sup>ère</sup> Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- . 1<sup>ère</sup> Dame de la Division 4.

**13.3.** La proclamation des résultats aura lieu 1h30 au plus tard après l'arrivée du dernier véhicule, à la buvette du foot de St Cécile

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

## **Article 14 : Dispositions particulières facultatives**

- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui **paraîtraient nécessaires.**
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

Menu Bernard (Lic. ASAF LX021) pour la CSAP Luxembourg, en date du 14/04/2016

-Nysen Herman (Lic. ASAF NA 003) pour l'ASAF, en date du 23/05/216.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF NA 957), en date du 14/04/2016

Club organisateur : CMP CHINY

Epreuve : C.C. St-Cécile

Date : 26 Juin 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 23 juin 2016

à CMP Chiny rue de la gare 27 6810 Izel

\* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<b>Engagement reçu *</b> Le ...../...../.....	<b>Paiement reçu*</b> Le ...../...../.....	<b>DIVISION *</b>	<b>CLASSE*</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE*</b>
--	---	-------------------	----------------	-------------------------

**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : .....	Si pseudonyme : .....	Prénom : .....	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------------	-----------------------	----------------	--

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCE**

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VV	.....	.....
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90		Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons				
Division Access	(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 1600cc max. – 150cv max.		Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons				

**VEHICULE** (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....	.....	.....CC	.....	.....	.....

Passeport technique ASAF n°..... N° POLICE Assurance : .....

**ECURIE :** .....

**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>	.....	.....

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date : .....

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » : .....

Numéro attribué à la voiture : .....

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS **ADEQUATE**, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

**Course de Côte de St-Cécile**

Date : 26 JUIN 2016

n°:.....

**VERIFICATIONS****PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : .....					Si pseudonyme : / « ..... »					Prénom : .....			Signature : .....	
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>		
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

**VEHICULE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
<b>Sièges</b>					
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :			
Ornement extérieur		Licence n°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF :</b>			
Poids					

<i>EPREUVE : COURSE DE COTE DE St-Cécile</i> <i>Date : 26 juin 2016</i>	N° :
--	------

**VERIFICATIONS**  
**(HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C/SPRINT)**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

<b>PILOTE / CONDUCTEUR</b> (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom :		Prénom :		Signature :
Si pseudonyme : « ..... »				
<b>LICENCE</b>	<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<b>NUMERO</b>	<b>TYPE</b>

*Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.*

*Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :*

**Spécifique « Access »**

*Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.*

*Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :*

<b>VEHICULE</b>		Début de la production :				Fin de la production :	
<b>Marque - Type</b>	<b>N° Plaque</b>	<b>N° de châssis</b>			<b>HISTO DEMO</b>	<b>ACCESS</b>	
<b>RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR</b>							
<b>Documents de bord</b>		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>				
<b>Eclairage</b>		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>				
<b>Ceintures de sécurité / Harnais</b>							
<b>Extincteur</b>		<b>Commissaire Technique</b>					
<b>Casque</b>		<b>Licence N° :</b>					
<b>Pneumatiques</b>		<b>Nom/Cachet :</b>					
<b>Divers :</b>							
<b>N° police assurance</b>							
		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>					